



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Pierre-les-Becquets

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité;

QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 7 février 2023 a adopté le **Règlement n° 2024-176 « Règlement relatif à la démolition d'immeubles »**

RÈGLEMENT INTITULÉ NUMÉRO 2024-176

QUE l'adoption d'un règlement de démolition a comme principal objectif d'assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer la réutilisation du sol dégagé;

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 8 février 2024.



Martine Lafond

Signé le 2024-02-08 11:36:18 EST

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le huitième jour du mois de février deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal, bureau de poste et le site Internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 février 2024.



Martine Lafond

Signé le 2024-02-08 11:36:20 EST

Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière